



ANDRZEJ RABSZTYN
Université de Silésie-Katowice
andrzej.rabsztyn@us.edu.pl

LES STRATAGÈMES DE L'ÉPÎTRE DÉDICATOIRE CHEZ LA FONTAINE

Résumé

Cette étude se propose d'examiner des épîtres dédicatoires choisies de Jean de La Fontaine dans une triple acception : littéraire, sociale et épistolaire. Les deux premières renvoient à la question de contrat : d'une part, il s'agit du contrat au sens d'un pacte de lecture et d'autre part, du contrat au sens matériel ou économique ; et la troisième se concentre sur le caractère épistolaire de cette forme. Autrement dit, il s'agit de la motivation, de la forme et de la signification des épîtres dédicatoires qui manifestent une approche personnelle du fameux fabuliste français.

Mots-clés : Jean de La Fontaine, épître dédicatoire, pacte de lecture, forme épistolaire, littérature du XVII^e siècle

Abstract

This work aims to study selected dedicatory epistles by Jean de La Fontaine to highlight their threefold meaning: literary, social, and epistolary. While the first two refer to the concept of contract (in the sense of a reading pact and, on the other hand, in the material or economic sense), the third meaning focuses on the epistolary nature of this form. In other words, it concerns the author's motivation, the structure, and the significance of La Fontaine's dedicatory epistles, which demonstrate a highly personal approach.

Keywords: Jean de La Fontaine, dedicatory epistle, reading pact, epistolary form, 17th-century literature

En définissant l'épître dédicatoire, le *Dictionnaire Littré* se réfère à l'ouvrage de Marmontel, *Éléments de littérature* : « il faut croire que l'estime et l'amitié ont inventé l'épître dédicatoire, mais la bassesse et l'intérêt en ont bien avili l'usage ». À partir du XVI^e, et notamment au XVII^e siècle, la forme épistolaire en question devient un acte performatif exceptionnel dans les rapports entre le destinataire et le destinataire. Si on mesure le rôle et le statut hors du commun que représente souvent celui-ci ainsi que le caractère public de l'énoncé, l'épître dédicatoire ou la dédicace fonctionnent d'emblée dans le registre de contrat faisant coïncider les intérêts réciproques de prétendus correspondants. Or, tout en reposant sur le principe de l'échange, cette forme de lettre ne demande pas la réponse par écrit. En revanche, elle

implique un « échange de valeurs matérielles et idéelles, de don et de contre-don »¹.

Auteur engagé aux convictions et aux amitiés solides, homme courageux qui n'hésite pas à se faire des ennemis, à risquer sa position et même sa liberté en osant défier Louis XIV, Jean de La Fontaine, déclare dans sa *Préface* des *Contes* de 1665 s'accommoder au goût de son siècle. Ainsi suit-il les conventions littéraires de son époque, sans pour autant tomber dans la caricature du poète servile qui veut absolument plaire à tout prix (d'après Pierre Bornecque, il existe trois groupes d'écrivains à l'époque : les trois grands – Boileau, Racine, Bossuet ; les quatre moralistes mondains – La Rochefoucauld, le Cardinal de Retz, la comtesse de La Fayette et la marquise de Sévigné ; et les deux indépendants – La Fontaine et Molière)².

La relecture des épîtres dédicatoires choisies du fameux fabuliste, que nous nous proposons dans cette étude, s'appuie sur une triple acception : littéraire, sociale et épistolaire. Les deux premières renvoient en fait à la question de contrat : d'une part, il s'agit du contrat au sens d'un pacte de lecture et d'autre part, du contrat au sens matériel ou économique ; et la troisième se concentre sur le caractère épistolaire de cette forme, bref, autrement dit, il s'agit de la motivation, de la forme et de la signification des épîtres dédicatoires de La Fontaine.

1. Pour un pacte de lecture

Depuis les travaux de Gérard Genette, les épîtres dédicatoires, à côté des titres, préfaces etc., font partie du discours *péritextuel* qui, si on y ajoute encore l'incipit, oriente la lecture du texte présenté aux lecteurs. Traditionnellement appelée « le pacte de lecture », cette ouverture fournit au lecteur des informations concernant la forme, la thématique ou la provenance du manuscrit (ce qui, dans la fiction romanesque du XVIII^e siècle, contribue à l'illusion d'authenticité), elle évoque enfin le destinataire qui peut être directement interpellé au moyen d'une épître dédicatoire ou d'une dédicace, ou simplement suggéré. Genette remarque que « l'épître dédicatoire classique pouvait abriter d'autres messages que l'éloge du

¹ P. Fröhlicher, *La Fontaine, 'intellectuel'. Du pouvoir de la dédicace*, dans « Versants » 55(1), 2008, p. 67.

² P. Bornecque, *La Fontaine fabuliste*, Paris, Sedes, 1983, p. 9.

destinataire, par exemple des informations sur les sources et la genèse de l'œuvre, ou des commentaires sur sa forme ou sa signification, par quoi la fonction de la dédicace empiète clairement sur celle de la préface »³.

La mention du destinataire renforce la portée et le but de la publication. Le pacte de lecture constitue un engagement de l'auteur vis-à-vis du lecteur qui, à l'époque de La Fontaine, consiste à plaire (c'est-à-dire à amuser, distraire) et, évidemment, à instruire. À lire les deux épîtres dédicatoires adressées au Dauphin, un enfant de six ans et demi, du Livre premier des *Fables choisies* (l'une qui précède la Préface et l'autre qui la suit), nous découvrons d'emblée le but du fabuliste. Dans la première, rédigée en prose, il écrit : « Je ne doute point, MONSEIGNEUR, que vous ne regardiez favorablement des inventions si utiles, et tout ensemble si agréables : car que peut-on souhaiter davantage que ces deux points ? »⁴, et dans l'autre, qui est une épître dédicatoire en vers, il précise : « Je me sers d'animaux pour instruire les hommes »⁵.

Les *péritextes* en question donnent non seulement une définition concise de la conception de la fable, mais elles proposent, d'après Marie-Odile Sweetser, « tout le programme des Fables auquel souscrivent, implicitement du moins, la plupart des écrivains classiques »⁶. Il est intéressant de remarquer que la deuxième épître dédicatoire reprend les mêmes idées sur la fable condensant elles-mêmes l'essentiel de la *Préface*⁷.

L'épître dédicatoire, comme plus tard la préface, offre également à l'auteur l'opportunité pour demander au destinataire de l'indulgence à l'égard de ses écrits. Placée en tête de la fable du *Lion Amoureux*, IV, 1, l'épître dédicatoire à Mlle de Sévigné, se présente tout d'abord comme un hommage de bon ton destiné à la fille de Mme de Sévigné qui, depuis longtemps déjà, admirait La Fontaine. Le fabuliste demande à sa destinataire de regarder favorablement la fable qui lui est offerte, il éta-

³ G. Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 126.

⁴ J. de La Fontaine, *Fables de La Fontaine avec les figures d'Oudry parues dans l'Édition Desaint et Saillant de 1755*, t. I, Paris, chez Jean de Bonnot, 1982, p. LIV.

⁵ *Ibid.*, p. XCIII.

⁶ M.-O. Sweetser, *Les épîtres dédicatoires des Fables ou La Fontaine et l'art de plaire*, dans « Littératures classiques, n° 18, printemps 1993. L'épître en vers au XVII^e siècle », p. 270, https://www.persee.fr/doc/licla_0992-5279_1993_num_18_1_1729 [dernière consultation : le 3 septembre 2024].

⁷ J.-P. Collinet, *Le monde littéraire de La Fontaine*, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 2009, p. 148.

blit enfin un délicat rapport entre le sujet de la fable et la personnalité du destinataire. Les travaux de Pierre Dandrey, par exemple son étude de l'épître dédicatoire à La Rochefoucauld ou sur celle à M. de Barillon, nous fournissent des informations précieuses sur cette correspondance harmonieuse entre le sujet traité et les qualités, les talents du dédicataire.

Le discours *péritextuel* dont l'épître dédicatoire fait partie devient donc la défense et l'illustration du genre de la fable qui souligne la portée du pacte de lecture établi entre l'auteur et son lectorat. Une autre question implicitement liée à la notion du pacte, est celle de l'échange. Il s'agit de deux autres éléments liés à l'épître dédicatoire : sa fonction sociale la plus directe (économique) et enfin son caractère épistolaire.

2. Le « contrat » du quémandeur et du dédicataire

À l'époque où les droits d'auteur n'existent pas, les poètes cherchent, souvent par précaution, un riche et généreux protecteur. L'occasion se présente à Jean de La Fontaine au moment où Nicolas Fouquet « se recrute une clientèle d'écrivains à sa solde »⁸. Comme le remarque Damien Fortin, « l'attention de ce dernier fut attirée sur La Fontaine en 1657 par la « Lettre à M. D. C. A. D. M. », le premier de tous les contes, composé sous la forme d'une épître versifiée de veine gaillarde (...) »⁹.

Un an plus tard, La Fontaine s'est engagé à donner pension poétique à ce protecteur des arts et des lettres, argent et protection s'échangeant alors contre la menue « monnaie des vers ». Entre l'un et l'autre s'établit un « contrat » : l'un s'acquittait en vers ; l'autre en espèces (...) ¹⁰.

À lire cette entente, ce n'est pas le surintendant qui versera une rente au poète, c'est le poète qui octroiera au ministre quatre fois par an une « Pension poétique », symbole de la complicité et un engagement par contrat pour le soin qu'il prend à faire valoir ses vers. La Fontaine souscrit à cet engagement dans une pièce adressée à Pellisson :

Je vous l'avoue, et c'est la vérité
Que monseigneur n'a que trop mérité
La pension qu'il veut que je lui donne.

⁸ J. P. Collinet, *Visages de La Fontaine*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 18.

⁹ D. Fortin, *Une odyssée badine*, dans Jean de La Fontaine, *Relation d'un voyage de Paris en Limousin (1663)*, Paris, Éditions Hermann, 2018, p. 12.

¹⁰ *Ibid.*, p. 12.

(...)
 Son souvenir, qui me comble de joie,
 Sera payé tout en belle monnaie
 De madrigaux, d'ouvrages ayant cours.
 Cela s'entend, sans manquer de deux jours
 Aux termes prix, ainsi que je l'espère.
 (...)
 Pour acquitter celle-ci chaque année,
 Il me faudra quatre termes égaux :
 (...)
 Et, si j'y manque, envoyez un sergent,
 Faites saisir, sans aucune remise,
 Stances, rondeaux, et vers de toute guise :
 Ce sont nos biens...¹¹

La Fontaine ne se présente pas ici dans la position du quémendeur obligé de réclamer le paiement de son dû : ce sera au ministre de rappeler régulièrement au poète les vers promis par le contrat rédigé en forme d'épître.

En ce qui concerne les épîtres dédicatoires des *Fables* de 1668 au Dauphin, Pierre Bornecque précise que le fabuliste les « vend », selon une tradition peu vraisemblable, pour 1 000 pistoles, soit 500 000 francs ; en revanche on ignore les sommes de celles de 1678 à Madame de Montespan et celles qui étaient dédiées au duc de Bourgogne¹².

Cette fonction sociale de l'épître dédicatoire nous invite également à nous pencher sur les rapports entre le pouvoir et l'art. Dès son entrée en littérature, par la traduction et par une libre adaptation de la comédie latine *L'Eunuque* de Térence, Jean de La Fontaine s'exprime explicitement là-dessus :

Que le pouvoir est grand du bel art de flatter,
 Qu'on voit d'honnêtes gens par cet art subsister¹³.

Il suffit de rappeler que le thème de la flatterie est présent dans la fameuse fable, *Le Corbeau et le Renard* (« tout flatteur vit aux dépenses de celui qui l'écoute »). Placé au début d'un ouvrage offert au Dauphin

¹¹ J. de La Fontaine, *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, 1958, p. 531.

¹² P. Bornecque, *op. cit.*

¹³ J.-P. Collinet, *op. cit.*, p. 17.

pour son entrée dans l'âge de raison, la fable prend, selon Jean-Pierre Collinet, une signification toute personnelle : « comment solliciter plus discrètement et plus plaisamment un emploi, ne disant pas de précepteur, mais au moins de répétiteur auprès du jeune prince ? À travers sa Cigale et son Renard il est permis de voir en le fabuliste lui-même le véritable quémandeur. L'éloge, pour lui, ne va presque jamais simplement de soi, car il se double le plus souvent par une arrière-pensée plus ou moins intéressée et s'accompagne d'une zone d'ombre dont ne peut s'apercevoir celui qui la reçoit, parce que son amour-propre l'aveugle »¹⁴.

La réflexion sur la portée sociale des épîtres dédicatoires de La Fontaine, loin d'être épuisée, peut se réduire à une constatation que les poètes classiques cherchent à se procurer des protecteurs pour « subsister » ; en revanche, les gens puissants, les « grands », ont toujours besoin d'artistes pour s'assurer une renommée. C'est par ailleurs l'un des points forts dans le discours de remerciement pour son élection à l'Académie française en 1684 : « les Muses ne sont point inutiles à la réputation des héros ».

3. Vers le caractère épistolaire de l'épître dédicatoire

L'épître dédicatoire d'une œuvre est l'affiche, sincère ou non, d'une relation, d'une sorte ou d'une autre, avec l'auteur et quelque personne, groupe ou entité (...) précisant la nature de cette relation (...). Si la fonction directement économique des épîtres dédicatoires a aujourd'hui disparu, leur rôle de patronage ou de caution morale, intellectuelle ou esthétique s'est maintenu pour l'essentiel. Cet acte de communication se situe à mi-chemin entre le public et le privé.

Il faut cependant distinguer l'épître dédicatoire d'une dédicace. Si la première prend la forme d'une lettre en prose ou en vers adressée à une personne pour lui dédier l'ouvrage, la deuxième est une simple mention ou inscription rendant hommage à une personne, sans le développement argumenté d'une épître que nous avons cherché à examiner ci-dessus. Genette explique que :

Le nom français *dédicace* désigne deux pratiques évidemment parentes, mais qu'il importe de distinguer (...) l'une concerne la réalité matérielle d'un exemplaire singulier, dont elle consacre

¹⁴ *Ibid.*, p. 19.

en principe le don ou la vente effective, l'autre concerne la réalité idéale de l'œuvre elle-même, dont la possession (et donc la cession, gratuite ou non) ne peut être, bien évidemment, que symbolique (...) les verbes distinguent fort heureusement ces deux actions : *dédier* pour la dédicace d'œuvre, *dédicacer* pour la dédicace d'exemplaire¹⁵.

Les exemples que nous étudions renvoient tous à la dédicace d'une œuvre. Pour souligner le caractère épistolaire et littéraire de ces derniers, nous avons choisi d'employer le terme d' « épître dédicatoire ». L'épître est en effet un genre littéraire, une lettre adressée à un personnage important ou à un ami, et ajoutant la dignité du vers au naturelle de la lettre. Depuis Horace, ce genre est devenu un poème d'intention morale ou légèrement satirique. Les épîtres sont fréquentes pendant toute la période classique et tout particulièrement chez Boileau et Voltaire¹⁶.

Il est inutile de rappeler le rôle du destinataire dans toute écriture épistolaire, Stefania Skwarczyńska¹⁷, l'élève au rang du co-auteur, et pour ce qui concerne l'épître dédicatoire, Genette remarque que la mention « Pour Untel » comporte toujours une part de « Par Untel ». Le dédicataire est toujours de quelque manière responsable de l'œuvre qui lui est dédié, et à laquelle il apporte, *volens nolens*, un peu de son soutien, et donc de sa participation. Ce peu n'est pas rien : faut-il rappeler encore que le garant, en latin, se disait *auctor* ?¹⁸

L'art de la lettre demande au scripteur un exercice consistant à s'assurer d'entrée de jeu la sympathie de l'interlocuteur, c'est la fameuse *captatio benevolentiae* qui se manifeste, par exemple, par la façon dont le scripteur cherche à mettre en valeur son destinataire.

Dans le *Lion amoureux* qui ouvre le Livre quatrième, l'identité de la personne à laquelle cette fable est dédiée n'est pas cachée – c'est un hommage à la beauté d'une fille adorée par sa mère, Madame de Sévigné, de longue date, elle-même, admiratrice du poète¹⁹, comme nous

¹⁵ G. Genette, *op.cit.*, p. 110.

¹⁶ Voir, par exemple, *Dictionnaire des littératures* (dir. Ph. Van Tieghen), Paris, PUF, 1968 ; *Lexique des termes littéraires* (dir. M. Jarrety), Paris, Librairie Générale Française, 2002.

¹⁷ S. Skwarczyńska, *Teria listu*, Lviv, Archiwum Towarzystwa Naukowego, 1937.

¹⁸ G. Genette, *op. cit.*, p. 139.

¹⁹ *Ibid.*, p. 21.

l'avons déjà signalé ci-dessus. Cependant la louange semble se transformer en blâme, car l'héroïne est belle, mais indifférente ; cette restriction offre un excellent exemple de l'idée, fondamentale chez La Fontaine, que l'éloge comprend presque toujours deux composantes contradictoires, ou pour mieux dire, deux faces, l'une élogieuse, l'autre réprobatrice, qui se tempèrent et se composent mutuellement²⁰.

Dans son ouvrage *Visages de La Fontaine*, Jean-Pierre Collinet, qui étudie « l'art de louer selon La Fontaine », se penche sur la dualité du fabuliste, s'étendant aux personnages de ses apologues. Nous retrouvons dans les épîtres dédicatoires de La Fontaine à la fois l'éloge du destinataire et du genre poétique. Le roi y reçoit indirectement sa part de louanges²¹.

Le fabuliste distingue trois catégories d'éloge : secours miraculeux, galanterie mondaine, et la dernière catégorie qui rassemble les flatteuries qu'on prodigue aux têtes couronnées ainsi qu'aux grands seigneurs de leur entourage, dans l'espoir d'en recevoir une rémunération, sous la forme de pensions ou de gratifications (...) ²². Jean-Pierre Collinet y ajoute encore un « quatrième contingent » : celui des personnes bien réelles à qui La Fontaine a dédié quelques-unes de ses fables. Il se situe à l'intersection du portrait (ou de caractère) et de l'éloge, mais il ne s'avère presque jamais entièrement élogieux, car il s'y mêle souvent des taquineries malicieuses ou des arrière-pensées implicites²³.

Le même critique observe que presque tous les dédicataires du premier recueil sont désignés encore, suivant la mode de l'époque, par des initiales quelquefois incertaines et parfois longtemps demeurées sibyllines, ce qui les laisse à demi dans l'anonymat, tandis que leurs noms, une dizaine d'années après, seront indiqués en toutes lettres²⁴.

Dans les épîtres dédicatoires préliminaires au Dauphin et son père, ensuite dans le Livre troisième, le fabuliste offre son apologue (*le Meunier, son Fils et l'Âne*) à son ami de toujours François de Maucrois, faci-

²⁰ *Ibid.*, p. 21.

²¹ J. P. Collinet, *Visages de La Fontaine*, cit.

²² *Ibid.*, pp. 19-20.

²³ Collinet définit cette catégorie « hybride » comme « intermédiaire entre le réel et le fictif et placée dans le *no man's land* d'un espace pour ainsi dire neutralisé », *ibid.*, p. 20.

²⁴ *Ibid.*, p. 20.

lement identifiable sous les initiales « À M. D. M », mais qui ne reçoit ici lui-même, au lieu d'un éloge, qu'un simple conseil. La louange concerne Malherbe et Racan, dont La Fontaine prétend tirer cet apologue.

Mystérieuse reste l'identité du destinataire au début du Livre cinquième (*Le Bûcheron et Mercure*). Dans un préambule additionnel au deuxième fragment du *Songe de Vaux*, le poète s'adresse à Arioste (s'agit-il de Pellisson ?).

Aux trois catégories d'éloge il convient d'ajouter une quatrième qui exprime l'admiration ou le mépris qu'un écrivain éprouve pour ses maîtres et ses confrères, émules ou rivaux, plus âgés, de la même génération que la sienne ou plus jeunes que lui²⁵.

Une dizaine d'année après, en 1678, les cinq Livres nouveaux qui s'ajoutent aux six premiers contiennent aussi quelques fables dotées d'un préambule, en guise de dédicace. Aucune des personnes auxquelles elles sont adressées, n'est désignée par des initiales. On en reconnaît néanmoins dès le début de ce second recueil, réunies dans l'épître en vers adressée « À Mme de Montespan », les quatre catégories discernées dans le recueil précédent. Ce morceau commence par une apothéose d'Ésope, à ranger dans la quatrième et dernière de ces catégories, devenue primordiale, conjointement à celle des louanges consacrées aux Dieux (...) ²⁶.

Dans le recueil offert à Mme de Montespan, la Favorite en titre, aucune fable ne comporte d'épître dédicatoire, excepté *Le Pouvoir des fables*, apologue qui s'adresse « À M. de Barillon », un diplomate que La Fontaine a côtoyé chez Madame de La Sablière et qui se trouve en Angleterre pour une mission importante autant que difficile. Selon Collinet, l'épître dédicatoire prend moins la forme d'un éloge que d'une supplique. Le Roi n'est présenté que comme un nouvel Hercule pour mieux déplorer son entêtement dans la guerre de conquêtes (...). L'éloge de son envoyé se réduit à trois mots : la « souplesse » de son esprit, son « éloquence » et son « adresse », triple talent dont l'efficacité, dans une situation si grave, demeure hypothétique et devait d'ailleurs, finalement, se révéler insuffisante pour que la négociation réussisse²⁷.

²⁵ *Ibid.*, p. 23.

²⁶ *Ibid.*, p. 24.

²⁷ *Ibid.*, p. 27.

On placerait cette épître dédicatoire dans la quatrième ou troisième catégorie de louanges, celle du Roi, de la politique et de la diplomatie, mais l'éloge y tient trop peu de place pour qu'on la prenne ici davantage en compte. Notons pourtant l'apparition d'un thème qui sera plusieurs fois repris par la suite : le refus de tout éloge, propre aux honnêtes gens, à qui cette modestie vaut des louanges plus élogieuses encore (...)»²⁸.

4. Une épître dédicatoire dans une lettre

Parmi les publications les plus récentes qui portent sur l'art épistolaire de La Fontaine, un ouvrage mérite en particulier notre attention : *Approches poétiques de la Relation d'un voyage de Paris en Limousin (1663)*, sous la direction d'Odile Richard (Limoges, 2024). Les études rassemblées dans cet ouvrage se focalisent en effet sur les six lettres de La Fontaine à sa femme relatant, comme le souligne Odile Richard en quatrième de couverture, « ce bref périple estival de quinze jours dont manque hélas l'arrivée à Limoges, rédigées en un gracieux prosimètre (prose semée de vers) »²⁹.

Le statut de cette correspondance oscillant entre une correspondance authentique réservée au cadre domestique et une œuvre littéraire adressée à un public élargi a suscité des avis différents parmi les critiques³⁰. Cependant nombreux sont les indices permettant de considérer cette correspondance comme un projet de publication manuscrite. Selon Damien Fortin, il s'agit, par exemple, de la mention des sources qui ont inspiré l'auteur, la présence d'erreurs dans l'orthographe des noms de villes visitées, les marques de réécriture ou bien les récurrences formelles témoignant d'une réécriture rétrospective³¹.

À l'exception de la première lettre, toutes les autres sont décalées par rapport aux lieux et aux dates de ce qu'elles rapportent. Ce découpage relève de l'intention du scripteur portant un regard critique et réflexif sur l'événement qu'il observe lors du voyage. En effet, la chronologie de l'itinéraire n'est pas parallèle à l'écriture.

²⁸ *Ibid.*, p. 27.

²⁹ O. Richard (dir.), *Approches poétiques de la Relation d'un voyage de Paris en Limousin (1663)*, Limoges, Pulim, 2024.

³⁰ D. Fortin, *op. cit.*, p. 26. La difficulté de fixer le statut de la correspondance, comme le remarque Damien Fortin, est sans doute perceptible dans les titres retenus par les éditeurs : certains l'intitulent *Lettres à sa femme* ; d'autres : *Relation d'un voyage* (*ibid.*, p. 26).

³¹ *Ibid.*, p. 27.

Dans le contexte de la présente étude, l'*incipit* de la première lettre du 25 août 1663 (à Clamart) pourrait donner quelque assise à l'hypothèse, fragile mais probable, d'une épître dédicatoire³². Elle comporte une formule d'adresse qui est propre à ce genre d'écriture : « À Madame La Fontaine ». L'*incipit*, qui constitue le premier paragraphe, occupe presque une page entière, et la forme de narration dominante n'est pas la première personne du singulier, mais un « vous » de politesse. Il renvoie directement au destinataire, ce qui, évidemment, relève de l'usage (dans toute correspondance, notamment une correspondance intime ou celle qui passe pour amoureuse, le scripteur cherche à plaire à son destinataire, à le mettre en valeur voire à le « séduire »), et l'auteur ne traite pas des aléas de son périple, mais des « bienfaits » de la lecture du voyage qu'il est en train d'effectuer. Même si la matière de cette relation ne semblait pas répondre au goût de Madame La Fontaine, l'auteur lui a promis d'emblée une lecture sérieuse et agréable : « Il pourra même arriver, si vous goûtez ce récit, que vous en goûterez après de plus sérieux »³³.

Pour atteindre son objectif, La Fontaine cherche, nous semble-t-il, à évoquer certaines « qualités » de son épouse lui permettant ainsi de persuader cette dernière de l'utilité de la lecture de sa relation. Or, à lire La Fontaine, elle remplirait un vide dans l'existence de sa correspondante chérie :

Vous ne jouez, ni ne travaillez, ni ne vous souciez du ménage ; et hors le temps que vos bonnes amies vous donnent par charité, il n'y a que les romans qui vous divertissent. C'est un fonds bientôt épuisé ; vous avez lu tant de fois les vieux que vous les savez ; et il s'en fait peu de nouveaux ; et parmi ce peu, tous ne sont pas bons : ainsi vous demeurez souvent à sec. Considérez, je vous prie, l'utilité que ce vous serait, si en badinant, je vous avais accoutumé à l'histoire, soit des lieux, soit des personnes : vous auriez de quoi vous désennuyer toute votre vie, pourvu que ce soit sans intention de rien retenir, moins encore de citer³⁴.

³² D. Fortin, *op.cit.*, p. 33.

³³ J. de La Fontaine, *Relation d'un voyage de Paris en Limousin (1663)*, Paris, Éditions Hermann, 2018, p. 72.

³⁴ *Ibidem*.

Si nous considérons, après Charles Sorel, que ce sont les femmes et les filles, et les hommes de la cour et du monde qui prisent le plus les romans³⁵, les remarques de l'auteur prennent de l'ampleur : en s'adressant à sa femme, il s'adresse en fait à toutes les lectrices et tous les lecteurs. La Fontaine pense donc donner ses lettres au public, d'autant plus qu'il envisage leur lecture par son épouse à la petite société de Château-Thierry, dite également son académie, dont elle était présidente.

La dernière phrase du premier paragraphe, avant que La Fontaine ne passe réellement à la relation de son voyage, témoigne également d'une réflexion générale du fabuliste à propos de « fausses » femmes savantes : « Ce n'est pas une bonne qualité pour une femme d'être savante, et c'en est une très mauvaise d'affecter de paraître telle ».

Il va sans dire que *l'incipit* en question s'inscrit dans un pacte de lecture, d'autant plus que la *Relation...* ne comporte pas de préface. La portée du passage précité est personnelle, car La Fontaine fustige le goût excessif de son épouse pour les romans, et en même temps universelle, parce que la critique de l'attirance pour ce genre de lecture est une tendance générale à son époque. L'auteur propose donc une lecture auxiliaire où la raison se déguise sous les traits du badinage. Les stratagèmes de l'épître dédicatoire concordent avec ceux de la lettre, touchant le destinataire par une esquisse de son portrait. L'écriture de l'épître dédicatoire recourt aux procédés qu'offre l'art épistolaire par le biais des discours rhétoriques traditionnels.

Dans les épîtres dédicatoires de Jean de La Fontaine, l'art de la lettre et celui de la fable se rejoignent pour servir un discours à la fois stratégique et élégant. La forme épistolaire permet au fabuliste d'engager un dialogue subtil avec ses protecteurs et proches, tout en dissimulant sous une apparente simplicité des réflexions profondes. Ce jeu de correspondance entre épître dédicatoire et lettre renforce ainsi l'habileté de La Fontaine à manier la ruse littéraire et à séduire le destinataire.

Les stratagèmes de l'épître dédicatoire chez La Fontaine révèlent une habile combinaison d'enjeux littéraires, sociaux et épistolaires. Sur le plan littéraire, l'épître sert à légitimer l'œuvre en l'inscrivant dans

³⁵ Ch. Sorel, *De la connaissance des bons livres, ou Examen de plusieurs auteurs*, Paris, A. Pralard, 1671, p. 136.

une tradition classique valorisant l'originalité de l'auteur. Du point de vue social, elle est un outil de stratégie visant à capter la bienveillance d'un protecteur influent, souvent par des éloges flatteurs. Enfin, dans son acception épistolaire, l'épître dédicatoire permet à La Fontaine d'honorer son destinataire et, d'une manière subtile, de l'instruire en même temps. Ces différentes dimensions témoignent d'un art du compromis, où le fabuliste oscille entre sincérité et habileté, soumission apparente et affirmation personnelle. L'épître dédicatoire devient ainsi un espace hybride, à la fois tribune littéraire, manœuvre sociale et exercice rhétorique.

